

Secrétariat général
DGRH
Service de l'encadrement
Sous-direction de la gestion des carrières
des personnels d'encadrement
Bureau DGRH E2-1

**DEMANDE DE DETACHEMENT DANS LE CORPS DES PERSONNELS DE DIRECTION
ANNEE 2020**

ACADEMIE :

M. Mme NOM D'USAGE (en majuscules) :

NOM DE NAISSANCE (en majuscules) :

Prénoms :

NUMEN :

Date et lieu de naissance :

Adresse personnelle :

Code postal : N° de téléphone personnel :

Adresse électronique :

Administration ou organisme d'origine (préciser le pays le cas échéant) :

Ministère :

Conjoint : profession :

lieu d'exercice :

Nombre d'enfants à charge :

Corps et grade d'origine : Echelon(*) :

Fonctions actuelles et date de nomination dans ces fonctions :

Adresse administrative (nom de l'établissement, adresse, n° de téléphone, code établissement) :

(*) Joindre obligatoirement le dernier arrêté de promotion d'échelon de l'agent dans le corps d'origine ainsi que la fiche informatique individuelle de synthèse de l'agent ou un état des services validé par les autorités hiérarchiques.

TITRES UNIVERSITAIRES ET DIPLOMES PROFESSIONNELS (date d'obtention, section ou discipline)

Titulaire du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS) : oui non

(Si oui le joindre)

INTITULÉ	DATE D'OBTENTION
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Activités professionnelles actuelles (*indiquer en regard les principaux projets menés à bien et les compétences acquises*)

Postes et activités précédents (*indiquer en regard les principaux projets menés à bien et les compétences acquises*)

VŒUX DU CANDIDAT :

Postes demandés :

- 1 -
- 2 -
- 3 -
- 4 -
- 5 -

Date et signature du candidat :

AVIS HIERARCHIQUE CIRCONSTANCIE

- ◆ Compétences professionnelles dans les fonctions actuelles

- ◆ Aptitude au pilotage et à la conduite de projet notamment dans les domaines pédagogique et/ou éducatif

- ◆ Aptitudes relationnelles

- ◆ Engagement et motivation du candidat

Nom et qualité du signataire :

AVIS DE L'INSPECTEUR D'ACADEMIE, DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE

- sur le principe du détachement : favorable défavorable
- sur les types de postes demandés : favorable défavorable

En cas d'avis défavorable, préciser les motifs :

Date et signature de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale :

AVIS DU RECTEUR DE L'ACADEMIE D'ORIGINE SUR L'APTITUDE DU CANDIDAT

- sur le principe du détachement : favorable défavorable
- sur les types de postes demandés : favorable défavorable

En cas d'avis défavorable, préciser les motifs :

Date et signature du recteur :

AVIS DU RECTEUR DE L'ACADEMIE D'ACCUEIL ET RANG DE CLASSEMENT SUR LE POSTE DEMANDE

Identification du poste :

avis : favorable défavorable

Rang de classement du candidat sur le poste :

En cas d'avis défavorable, préciser les motifs :

Date et signature du recteur :

Secrétariat général

DGRH

Service de l'encadrement

Sous-direction de la gestion des carrières
des personnels d'encadrement

Bureau DGRH E2-1

ACCUSÉ DE RÉCEPTION D'UNE DEMANDE D'ACCUEIL EN DETACHEMENT

**À TRANSMETTRE OBLIGATOIREMENT AU CANDIDAT
(à son adresse personnelle)**

Je soussigné (cachet du service gestionnaire de l'académie d'accueil) :

atteste avoir reçu en date du (indiquer la date) :

le dossier de candidature d'accueil en détachement dans le corps des personnels de
direction de monsieur/madame :

sur le ou les postes :



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



PERSONNELS ATSS - ITRF – ET CONTRACTUELS EN CDI DEMANDE DE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL OU DE REPRISE À TEMPS COMPLET ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Principe général : le temps partiel est accordé pour 3 ans. Pendant cette période, il est reconduit automatiquement chaque année.

Cet imprimé est à remplir par :

- les agents qui formulent une première demande,
- les agents actuellement à temps partiel qui souhaitent modifier leur modalité actuelle d'exercice à temps partiel (quotité ou cadre de travail) ou réintégrer à temps plein à l'issue de la période autorisée,
- les agents arrivés au terme de la période de tacite reconduction.

Toute demande fera l'objet d'un examen circonstancié, et ne pourra qu'intervenir dans la limite des disponibilités budgétaires. La demande sera déposée 2 mois avant la date souhaitée, sauf en cas de force majeure dûment justifiée (décès, chômage du conjoint, raisons de santé...).

Nom et prénom.....

Grade Affectation

• **SITUATION ACTUELLE**

Temps complet

Temps partiel : quotité % période autorisée du.....au

• **STATUT DE LA DEMANDE**

Première demande

Renouvellement avec modification de la situation actuelle

Renouvellement à l'issue d'une période de tacite reconduction arrivée à terme

Reprise à temps complet

• **QUOTITÉ DEMANDÉE POUR LA PROCHAINE ANNÉE SCOLAIRE**

TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION

(porter dans la case 50, 60, 70,80 ou 90 %)

TEMPS PARTIEL DE DROIT

(porter dans la case 50, 60,70 ou 80 %)
(fournir les justificatifs)

• **PÉRIODE SOLLICITÉE**

Année scolaire 2020-2021

Ou période choisie: du.....au si inférieure à l'année scolaire (6 mois minimum).

• CADRE DE TRAVAIL SOUHAITE POUR L'EXERCICE DU TEMPS PARTIEL quotidien hebdomadaire annuel**• DEMANDE DE SURCOTISATION SUR LA BASE D'UN TRAITEMENT À TEMPS PLEIN** OUI NON

Se référer au simulateur à disposition à l'adresse www.ac-lyon.fr/surcote.html

• DEMANDE DE MUTATION POUR LA PROCHAINE RENTRÉE ? OUI NON

AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE Favorable Défavorable (à motiver expressément)

Motivation en cas d'avis défavorable :

Fait à _____ le _____
Le Chef d'établissement (ou de service)

Fait à _____ le _____
Signature de l'intéressé(e)

Fiche de poste du(de la) chef(fe) du service interacadémique de la statistique, de l'évaluation, de la prospective et de la performance de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes

Types d'emploi : Chef(fe) du service interacadémique de la statistique, de l'évaluation, de la prospective et de la performance (SIASEPP)

Académie : Région académique Auvergne-Rhône-Alpes

Ville : Lyon

Code postal : 69007

Contexte de la Région académique :

La région académique correspond à la circonscription administrative de la région Auvergne-Rhône-Alpes et couvre près de 70 000 km², soit 13 % du territoire métropolitain. La région s'étend du Massif central à l'ouest, jusqu'aux Alpes à l'est. Si sa population est globalement en hausse constante (plus de 8 millions d'habitants en 2018), cette dynamique ne se mesure pas sur l'ensemble du territoire.

La région académique Auvergne-Rhône-Alpes est le deuxième pôle de formation et de recherche en France. Elle compte 7407 établissements scolaires qui se décomposent en :

- 6109 écoles, dont 664 écoles privées ;
- 822 collèges, dont 225 collèges privés ;
- 476 lycées et EREA, dont 197 lycées privés.

A la rentrée scolaire 2018, la région académique comptait environ 1 500 000 élèves (1er et 2nd degrés, public et privé). Selon une étude récente de l'INSEE, la région devrait, en 2030, compter 45 000 élèves supplémentaires, soit une hausse de 3,9%, la plus importante prévue pour une région métropolitaine.

Deuxième région de France en matière d'effectifs étudiants (350 000) et enseignants-chercheurs et chercheurs (environ 14 000), elle dispose d'une offre également très importante dans l'enseignement supérieur. Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche y sont encore structurés en 2 COMUE et 1 association avec leurs identités propres et leurs complémentarités. Ils s'achèment pour certains d'entre eux vers la création de nouveaux établissements expérimentaux en 2020. Son réseau d'acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation porte également de nombreux projets structurants : 2 IDEX, 1 I-SITE et plus de 150 projets labellisés PIA.

La justice sociale, l'équité, l'innovation territoriale et l'élévation du niveau général sont au cœur des politiques éducatives portées par la région académique Auvergne-Rhône-Alpes. Ces politiques visent la réussite de tous les élèves et étudiants sur tous les territoires de la région. Du renforcement du pilotage pédagogique du 1er degré au déploiement d'une politique d'orientation partenariale plus qualitative pour les élèves, à la construction d'une offre de formation du second degré et du supérieur répondant aux besoins des élèves et aux besoins économiques, au renforcement du lien entre l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, la région académique se réorganise pour être en capacité de répondre à ces engagements.

La diversité des territoires (de montagne, ruraux, métropolitains...) présents en région Auvergne-Rhône-Alpes constitue un enjeu majeur dans la mise en œuvre des politiques publiques. La région académique et les académies qui la composent devront en particulier appréhender la question des évolutions démographiques, que ce soit pour les élèves ou pour les étudiants, dans une volonté affirmée d'un aménagement du territoire équitable et respectueux de tous les territoires.

Pour répondre à ces enjeux, et dans le cadre de la réorganisation territoriale des services déconcentrés de l'Éducation nationale, un service interacadémique de la statistique, de l'évaluation, de la prospective et de la performance (SIASEPP) sera créé à compter du 1er septembre 2020. Ce service d'appui au pilotage de la performance et de l'évaluation et d'accompagnement des politiques publiques devra être en capacité de conduire des analyses et de produire des synthèses et des tableaux de bord pour outiller le recteur de région académique et les recteurs d'académie pour leur permettre de mettre en œuvre une politique régionale académique efficiente et au service de la réussite des élèves. Ce service sera chargé d'accompagner le recteur de région académique notamment dans la conduite des dialogues de gestion sur le champ scolaire et de l'ESRI, mais également de produire des outils d'aide au pilotage (indicateurs et tableaux de bord en soutien au projet stratégique de région académique, à sa mise en œuvre et à son suivi) sur l'ensemble du champ des politiques. Ce service assurera également les missions suivantes :

- L'élaboration avec chaque académie des prévisions à court et moyen termes et la contribution aux travaux de prospective nationale et territoriale en matière d'éducation et de formation ;
- La contribution, pour le périmètre de chaque académie, par ses prévisions et ses mesures, aux différentes étapes de la préparation de rentrée sous l'autorité fonctionnelle des secrétaires généraux d'académie ;
- le soutien aux recteurs d'académie dans le pilotage de l'académie et dans le cadre du renforcement du pilotage pédagogique départemental ;
- la réalisation d'études, d'analyses, de recherches et de publications pour appuyer et valoriser la mise en œuvre des politiques publiques aux différents échelons territoriaux ;
- la construction d'outils et des indicateurs d'aide à la décision et d'appui statistique au pilotage pour les acteurs régionaux et académiques aux différents niveaux (région académique, académie, département, établissements, écoles), notamment dans le cadre de la préparation de rentrée ;
- la conduite des travaux d'étude et de recherche qui sont menés entre le service interacadémique et la DEPP, mais aussi avec d'autres partenaires, notamment à l'interministériel.

Ce service interacadémique sera constitué des trois services statistiques des académies de Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon. Il sera organisé sur chacun des trois sites rectoraux selon un mode de spécialisation fonctionnelle. Chaque partie de service a vocation à se spécialiser progressivement en s'organisant en pôle de spécialisation.

Le service sera dirigé par un(e) chef(fe) de service interacadémique qui aura autorité sur l'ensemble des personnels du service. Il(Elle) sera assisté(e), pour l'ensemble de ses attributions, de trois adjoints territoriaux dont les emplois sont implantés dans chacune des académies de Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon.

Description de la fonction :

Le(la) chef(fe) du service aura une double mission :

1- A partir du 1er septembre 2020, en tant que chef du service interacadémique : Piloter les travaux statistiques pour le compte des trois académies et de la région académique

- Il(Elle) garantira la qualité des travaux statistiques conduits par le service pour le compte des trois académies ;
- Il(Elle) coordonnera la préparation de rentrée et son suivi et assurera la mise en place, partout où cela lui semblera utile, d'une mutualisation et d'un partage de bonnes pratiques dans un objectif d'efficacité ;
- Il(Elle) coordonnera et assurera la production des travaux pour le compte de la région académique notamment dans le cadre du programme de travail commun défini par le secrétaire général de la région académique et dans le cadre de la préparation du dialogue stratégique ;
- Il(Elle) fera le lien avec les différents services régionaux et assurera la production d'outils d'aide à la décision performants.
- Il(Elle) sera l'interlocuteur de l'administration centrale et l'interlocuteur des partenaires régionaux (collectivités, services de l'Etat...) dans le champ d'action du SIASEPP.

2- D'ici le 1er septembre 2020, en tant que préfigurateur(trice) : Construire l'organisation et le fonctionnement du futur service interacadémique

- D'ici le 1er septembre 2020, le(la) futur(e) chef(fe) du service recevra une lettre de mission du recteur de région académique le(la) désignant préfigurateur(trice) du futur service interacadémique. Cette lettre précisera les attendus et le champ d'intervention.
- Pour conduire cette mission, il(elle) associera étroitement les équipes des services concernés dans les trois académies. Il(Elle) veillera, en outre, à travailler en lien étroit avec les DRH des trois académies pour organiser un accompagnement de chaque agent dans les nouvelles organisations et également avec le préfigurateur du service interacadémique chargé des systèmes d'information pour la construction et la généralisation d'outils communs.
- Il(Elle) exercera cette mission sous le pilotage conjoint du secrétaire général de la région académique et du secrétaire général de l'académie d'implantation principale du service mutualisé.
- Il(Elle) rendra également compte régulièrement de l'avancée des travaux devant le comité de liaison de la région académique, présidé par le secrétaire général de région académique, afin de préparer les arbitrages du CoRéA.

Profil du candidat recherché :

Savoirs :

- Méthodes d'analyse statistique

- Statistiques démographiques et sociales
- Outils de traitement de bases de données (SAS, BO...)
- Conduite du changement
- Conduite de projets

Savoir-faire :

- Encadrer et manager une équipe
- Jouer un rôle de conseil et d'aide à la décision
- Rédiger les résultats d'une analyse, un bilan, une synthèse
- Analyser les données chiffrées, faire des simulations et des projections
- Analyser les demandes et apporter les réponses à des besoins spécifiques

Savoirs comportementaux :

- Savoir travailler de façon collaborative et en réseau
- Savoir alerter et discerner les enjeux
- Faire preuve d'autonomie
- Sens relationnel

Conditions d'exercice :

Le poste de chef(fe) du service interacadémique est implanté au rectorat de l'académie de Lyon. Le(la) chef(fe) de service est placé(e) sous l'autorité hiérarchique du recteur de la région académique, recteur de l'académie de Lyon, et sous l'autorité fonctionnelle des recteurs des académies de Clermont-Ferrand et Grenoble pour la gestion des affaires relevant de leurs compétences respectives. Il(Elle) est le garant auprès d'eux de la qualité du niveau de service rendu par le service interacadémique.

Par ailleurs, la coordination du service avec d'autres services interacadémiques ou régionaux est assurée sous l'autorité du secrétaire général de région académique, lequel veille, au titre de l'administration de la région académique, à la bonne gestion territoriale et matérielle des moyens attribués au service intercadémique. Dans ce cadre, le(la) chef(fe) du service interacadémique rend compte au recteur de la région académique, recteur de l'académie de Lyon, des besoins et des projets d'évolution de l'organisation du service.

L'emploi est classé comme emploi fonctionnel d'Administrateur de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (AENESR). Les candidats doivent remplir les conditions statutaires définies par le décret n°83-1033 du 3 décembre 1983 (modifié) portant statuts particuliers des corps de l'administration scolaire et universitaire et fixant les dispositions applicables à l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment l'article 57-1.

Modalités de candidature

Les dossiers de candidature doivent être constitués d'une lettre de motivation, d'un CV et du dernier arrêté de promotion et nomination. Ils doivent parvenir dans les 3 semaines qui suivent la présente publication, selon les indications suivantes :

L'original doit être expédié à Monsieur le recteur de la région académique, recteur de l'académie de Lyon, chancelier des universités à l'adresse suivante :

Cabinet
Rectorat de Lyon
92, rue de Marseille - BP 7227
69354 LYON cedex 07

Contacts :

Cabinet de Monsieur le recteur de la région académique, recteur de l'académie de Lyon : 04.72.80.64.54 et cab.recteur@ac-lyon.fr



RECTORAT
DE / DPATSS / DIPE

**DÉCLARATION DES AVANTAGES EN NATURE
EN VUE DE LEUR ASSUJETTISSEMENT
À LA CSG ET À LA CRDS
- ANNÉE 2019 -**

NOM Prénom : Fonction :
Etablissement : n°ets RNE :
Type de logement (**à remplir obligatoirement**) :

<input type="checkbox"/> Déclaration des avantages réellement concédés à l'agent durant la totalité de l'exercice N-1 <input type="checkbox"/> Evaluation des avantages qui seront concédés à l'agent (pour les agents nommés au 1 ^{er} septembre) <input type="checkbox"/> Déclaration des avantages perçus antérieurement à la cessation de fonctions Date d'effet : <input type="checkbox"/> Modification des données à prendre en compte suite à un changement dans les conditions d'occupation	OBSERVATIONS
--	---------------------

IMPORTANT : Période sur laquelle porte la déclaration ou l'évaluation ci-dessous :

DU..... AU.....

	Valeur pour la totalité de la période concernée		Valeur pour la totalité de la période concernée
Logement :		Prestations :	
- valeur locative brute <i>(JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN JUSTIFICATIF)</i> € dans la limite de la fraction attribuée €
- abattement 30 % €		
TOTAL	(1)		(2)

TOTAL DES AVANTAGES EN NATURE (1) + (2) =

€

<p>RÉSERVÉ AUX SERVICES ACADÉMIQUES</p> <p>◆ MOIS DE PAYE :</p> <p>◆ ANNÉE 2019 : a été notifié : € aurait dû être notifié : € Différence = € <i>carte 20 sens</i></p> <p>◆ NOTIFICATION ANNÉE 2020 a été notifié (carte 05) : € nombre de mois : X.....mois = RESTE = € à répartir sur les mois restants, soit mois = € <i>carte 05</i></p> <p>◆ ÉVENTUELLEMENT NOTIFICATION ANNÉE 2021 /12 mois = € <i>carte 05</i></p>	<p>CADRE À REMPLIR PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT</p> <p>Certifie exact le présent état. A, le..... <i>signature</i> cachet de l'établissement</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 10px; margin-top: 20px; text-align: center;"> <p>Visa du gestionnaire traitements du rectorat de Lyon</p> <p>Rectorat de Lyon 92 rue de Marseille BP 7227 69354 LYON Cedex 07</p> </div>
---	--

**Se préparer à l'épreuve n°1 du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques
de l'éducation inclusive (CAPPEI)**

CANDIDATURE POUR L'ANNEE 2019-2020

Document à retourner à la DFIE – courriel : dfie@ac-lyon.fr

accompagné d'une lettre de motivation du candidat à la formation
avant le lundi 9 mars 2020 (délai de rigueur).

NOM :	Prénom :
Date de naissance	Adresse personnelle :

Situation administrative :

Etablissement (Nom et adresse administrative) :	Grade :
	Discipline enseignée

**Mission actuelle (ou à venir) en rapport avec la formation et le CAPPEI ...
et éléments motivant la candidature à la formation :**

--

Avis du chef d'établissement sur la candidature :

**Autres informations que le chef d'établissement ou le candidat souhaiteraient
communiquer :**

--

Signature de l'enseignant	Signature du chef d'établissement	Cachet de l'établissement
------------------------------	--------------------------------------	------------------------------